

INSERTIONS

S'adresser au bureau du journal
le 8 à 11 heures du matin et
de 2 à 6 heures ou de 8 à 10 heures
du soir.

Édifice et Administrations:

PIEDRAS, 277 (premier étage)

1ere. Année Num. 82--7

Pour et contre

Il n'est pas plus facile à un ministre qu'à un journaliste de contenir tout le monde. Il y a pourtant entre eux cette différence considérable—sans compter celle qui résulte de l'inégalité des situations que les incontentements causés par le premier sont plus fuyants et ses erreurs moins pénibles usées. Le souvenir d'un bon article est éphémère, celui d'un mauvais même se conserve à peine dans la mémoire des deux ou trois conseurs impliqués mais une mauvaise loi ou un décret imprudent, ont presque toujours des conséquences qui en perdurent et la récente.

Et qui est la loi, quel est le décret qui ne soutient pas les protestations de quelque groupe?

Le message dont nous achetons aujourd'hui la publication, est loin d'avoir rallié tous les suffrages.

Il fallait s'attendre, et si quelque optimiste prophète s'y attendait, à prédir le contraire, il n'est pas douteux que le Dr. Herrera en eût été et que le Dr. Ramírez l'eût pris en compassion... si peu miséricordieux qu'on le fise.

La question, du reste, n'était point de sauvetage avait trouvé une combinaison susceptible de plaire aux grecs sans indisposer les autres. Ce qui importait, c'était de savoir si les arrangements négociés seraient du goût du ministre, et si les critiques ne l'emporteraient pas sur les louanges. On pouvait se demander aussi si les critiques seraient de celles d'une collaboration tirée d'arguments plausibles obligatoire à prendre en considération.

Labas de cette conviction, c'est avec un spéculatif intérêt, que nous avons recherché dans les conférences les commentaires suggérés par l'auteur du message et du projet de loi remis à la chambre.

Tous ces se sont formés, de suite, comme nous l'avons prévu. Celui des optimistes qui approuvent sans réserve les résultats acquis ou qui limitent leurs critiques à quelques points restés un peu troubles, et celui des partisans d'outrance qui ne voient que noircisseurs et abominations dans les plans élaborés à Londres par le Dr. Eulálii et patrounés ici par le gouvernement.

« La Epoca » se signe le contraire pour l'honneur et la violence de ses protestations. C'était prévu. Elle veut bien reconnaître pourtant que le projet a du bon, mais les incises G et H du projet de loi, celles qui se rapportent au chemin de fer de la Colonia et aux frais et commissions de l'opération négociée soulèvent son indignation.

« Il n'est pas possible, dit-elle, de tolérer une semblable iniqüité, et il est indigne d'un gouvernement, en ces moments d'angoisse, de présenter une mesure à contribuer notre crédit déjà faible, pour favoriser une entreprise particulière. »

Nous avions pressenti hier que ces incises G et H seraient l'objet des débats et des censures de plus d'un.

Nous avions également prédit que l'Epoca s'exagérait un peu l'immoralité qu'elle croit découvrir dans les termes demandés pour frais et commissions. Elle semble croire que cette somme doit aller tout entière à la cause du Dr. Eulálii, ce qui est évidemment absurde. Le contraire ne doit pas empêcher que l'opération négociée oblige à renoncer à de nombreux intérêts privés et que personne, dans les Banques pas plus qu'autre, n'aille à travailler gratuitement dans l'intérêt de tiers comme on l'indique.

« La Nación » raisonne, au contraire, quant elle face la précipitation témoignée avec laquelle on solance à continuer des opérations tout en ignorant les détails et dont on n'a pu analyser les chiffres. Il convient, en effet, de voir de près, et point par point, comment a été établi ce chiffre de 2.510.645,50 qui met en ébullition le titre de « La Epoca ».

Le Gouvernement se doit à lui-même de fournir, à cet égard, à la Commission des Finances de la Chambre toutes les justifications nécessaires. Cela sera facile, croyons-nous, et c'est aussi l'opinion d'*El Siglo*, qui a recherché ce qu'ont pu coûter toutes les opérations similaires et qui déclare qu'il n'y en a pas qui soient été beaucoup plus économiques.

Par malheur, il sera moins facile de justifier ce qui est relatif au chemin de fer de la Colonia. L'*El Siglo* coincide sur ce point avec « La Epoca ». Ces tâches, c'est une prétale, difficile, qui souffre avec justice d'énergiques protestations. « La Epoca » de scandale de l'administration antérieure, il semble qu'elle soit destinée à être aussi de celle-ci.

Pour son propre décompte, le gouvernement fait s'empresse de retirer cette clause ou de donner les explications les plus catégoriques, au lieu de demander une espèce de vote de confiance. »

Le conseil est sage et patriote. En y réponnant comme il convient, le gouvernement peut détruire la seule objection sérieuse qui a été formulée contre le projet, et il talitera sur le fait toutes les sympathies loyales qui se refusent jamais leur concours à une œuvre tout intérêt qui contribue pour le bien du pays.

Message et projet de loi
SUR LA DETTE PUBLIQUE

(FIN)

Bien que la nouvelle dette, par principe généralisé, ait 1/2 % d'amortissement annuel, l'article 8 établit que pendant les deux premières années, il ne se fera effectif que pourtant que le 45 % des revenus de Douane excède des sommes que réclame le service d'intérêts et des garanties des chemins de fer. Cette disposition transitoire a-t-elle été en prévision de la possibilité d'une diminution des revenus de Douane, par rapport aux calculs qui fit le P. E. dans son message du 30 mai, économisera à l'Etat dans cette hypothèse, la somme de \$ 453.550, chaque année, si on n'emet point les titres pour l'accord sur le chemin de fer de la Colonia, ou la somme de \$ 451.750 si les dits titres s'émettent.

En compensation les porteurs de dette externe exigent au cas où, après avoir payé avec le 45 % des revenus de Douane les garanties des chemins de fer et l'amortissement de 1/2 % de la dette Consolidée, il y aurait une excédant, que celui-ci soit appliqué

UNION FRANÇAISE
PETIT
JOURNAL DU MATIN

DIRECTEUR: J.-G. BORON-DUARD

MONTEVIDEO-- Jeudi 10 Septembre 1891

Numéro du jour : 0.04.
Les abonnements partent des 1er et 13 de chaque mois.

Matérielles et Départementales Rég. Arg. Brésil Europe

Un mois	\$ 1.	or	\$ 20 or.	\$ 180 or	fr. 5
Trois	\$ 3.	or	\$ 45 or.	\$ 540 or	fr. 15
Un an	\$ 12.	or	\$ 180 or.	\$ 1800 or	fr. 60

Numéro du jour : 0.10.

Les abonnements partent des 1er et 13 de

chaque mois.

1/2 ojo le rendement net des entreprises tant qu'il ne passera pas de 1/2 ojo par an.

Art. 6. Le 45 ojo des revenus des Douanes sera affecté spécialement au service de la dette Consolidée dont la création est autorisée par cette loi, et au service des garanties du chemin de fer réduites au 3/2 ojo par an.

Art. 7. Le service des garanties des chemins de fer, qui sont aujourd'hui de 7 000 par an, elles restent réduites à 3 1/2; mais les bénéfices des compagnies, tant qu'ils ne passeront pas de 1/2 000, ne se déroulent pas de la garantie accordée. Pour l'Etat, le sacrifice se borne comme maximum à 3 1/2 000, mais les compagnies pourront percevoir jusqu'à 5 000 par an, par la combinaison de leur propre dividende et de la garantie officielle. Le P. E. voit là une solution équitable qui ne peut être rejettee.

Aux termes de la loi du 27 Août 1884, les garanties des chemins de fer doivent être payées par semestres échus. L'art. VII du projet, détermine que le paiement se fera aux mêmes périodes et dans la forme même des services de la Dette Consolidée, sans préjudice des restitutions auxquelles il y aurait lieu, d'après le résultat des dépenses.

Pour calculer la durée et le service de la dette, dans la partie qui correspond à l'ancienne, § 87.731.900, il est à prétendre et il est presque certain qu'il n'y aura pas d'amortissement dans les deux premières années, — quo l'amortissement sera de 1/2 000 dans les deux années suivantes et de 1 000 plus tard, pour l'excéder tant que, à n'en point douter, laissais alors le 45 000 des revenus de Douane.

Quant au type d'amortissement, on ne s'éloignera pas beaucoup de la vérité en calculant qu'il sera, en moyenne, du 50 % dans les deux premières années, 60 % dans la section du deuxième et 70 % dans la troisième.

En partant de ces prémisses, la nouvelle dette s'établira en 29 ans et exigerà un service total de \$ 117.301.583,90, économisant ainsi 10 000, qui coûtera \$ 117.301.583,90, comme on l'a déjà expliqué, — la somme de pias-teros 62.118.912,30. (Voir l'état, lettre B).

Ce calcul prend pour base la somme de \$ 87.731.900, qui est la quantité applicable de la conversion de la dette actuelle, mais si l'on voulait faire reposer le calcul sur la totalité des \$ 96.350.000, que comprend la consolidation de garanties des chemins de fer et le règlement éventuel du chemin de fer de la Colonia, la comparaison resterait, même, en ce cas, extrêmement favorable à l'opération projetée. Le total de la nouvelle dette s'établira de même en 29 ans, et pour l'éteindre on emploierait \$ 129.233.374,55; l'Etat économiserait, par conséquent, \$ 50.602.151,67, sur les \$ 173.810.523,22 que demanderaient jusqu'à leur échéance complètes les trois emprunts actuels.

En ce qui concerne les garanties des chemins de fer, sous-estimé dans la section du deuxième, il est extrêmement favorable à l'opération.

Le résultat des deux premières années, sera d'autant plus favorable que l'excéder sera de 1/2 000, qui coûtera \$ 117.301.583,90, et pour l'excéder jusqu'à 5 000, qui sera de 1/2 000, et pour l'excéder jusqu'à 10 000, qui sera de 1/2 000.

Il y a un élément incertain: c'est le rendement des entreprises après les premières années d'exploitation; mais comme il n'est pas tout à fait sûr pendant les premières années sur lesquelles il y a, en premier lieu une somme de deux millions de pias-teros plus ou moins, qu'il serait nécessaire de payer, pour garanties des chemins de fer échues à échéance jusqu'au 31 décembre, et qui se soldent avec la nouvelle dette.

Le service des trois emprunts externes, selon les contrats en vigueur, exigerait de nous pour intérêts et amortissement jusqu'au 31 janvier prochain, un débours de \$ 3.353.337, et pour commissions \$ 33.533, soit, en tout, \$ 3.423.239 que nous solderons également avec la dette consolidée.

Cette nouvelle dette, même en la supposant pour la totalité de \$ 96.350.000, exigerait à partir du 31 janvier jusqu'au 30 juin un service de \$ 1.405.100, en effet, pour intérêts, car il est peu probable que dans cette période le 45 % des revenus à Douane, produisent quelque excéder après avoir couvert les intérêts de la dette Consolidée et les garanties des chemins de fer, sous-estimé dans lequel, durant les deux premières années, sera obligatoire l'amortissement de 1/2 %. Or, les trois emprunts actuels de la dette externe ne pourraient être réglés par intérets et amortissement que dans la section du deuxième, et pour l'excéder jusqu'à 5 000, qui sera de 1/2 000.

Il y a donc un élément incertain: c'est le rendement des entreprises après les premières années d'exploitation; mais comme il n'est pas tout à fait sûr pendant les premières années sur lesquelles il y a, en premier lieu une somme de deux millions de pias-teros plus ou moins, qu'il sera nécessaire de payer, pour garanties des chemins de fer échues à échéance jusqu'au 31 décembre, et qui se soldent avec la nouvelle dette.

Il y a donc un élément incertain: c'est le rendement des entreprises après les premières années d'exploitation; mais comme il n'est pas tout à fait sûr pendant les premières années sur lesquelles il y a, en premier lieu une somme de deux millions de pias-teros plus ou moins, qu'il sera nécessaire de payer, pour garanties des chemins de fer échues à échéance jusqu'au 31 décembre, et qui se soldent avec la nouvelle dette.

Tels sont les résultats généraux de la solution que le P. E. soumet à votre jugement éclairé, en même temps qu'il déclare inclusivement que pendant la première année sur les affaires qui font l'objet de la session extraordinaire. La force irrésistible des choses impose à l'Etat et à ses créanciers une profonde rénovation de leurs relations réciproques. Avec la solution proposée, ces relations peuvent rester définitivement assises sur un fondement inébranlable, moyennant la sage application des Pouvoirs Publics aux autres problèmes financiers et économiques de la situation.

Il ne reste plus au P. E. qu'à vous faire remarquer que, aux termes de la convention préliminaire négociée à Londres la ratification des bases consignées dans le projet de loi doit avoir lieu avant le 25 septembre, et qu'à vous renouveler en même temps les assurances de sa plus respectueuse considération.

PROJET DE LOI

Art. 1. Le P. E. est autorisé à créer et émettre une dette qui s'appellera dette Consolidée et dont le montant ne pourra pas dépasser de 250.000 liv. st., soit \$ 36.350.000 pias-teros.

Art. 2. Le service de cette dette sera de 1/2 ojo par an et de 1/2 ojo par an d'amortissement accumulatif.

Cet amortissement se fera par voie d'achat ou de remboursement des garanties de 1/2 000 comme maximum représenté bon nombre de millions d'économies pour le Trésor public.

Tels sont les résultats généraux de la solution que le P. E. soumet à votre jugement éclairé, en même temps qu'il déclare inclusivement que pendant la première année sur les affaires qui font l'objet de la session extraordinaire. La force irrésistible des choses impose à l'Etat et à ses créanciers une profonde rénovation de leurs relations réciproques. Avec la solution proposée, ces relations peuvent rester définitivement assises sur un fondement inébranlable, moyennant la sage application des Pouvoirs Publics aux autres problèmes financiers et économiques de la situation.

Il ne reste plus au P. E. qu'à vous faire remarquer que, aux termes de la convention préliminaire négociée à Londres la ratification des bases consignées dans le projet de loi doit avoir lieu avant le 25 septembre, et qu'à vous renouveler en même temps les assurances de sa plus respectueuse considération.

PROJET DE LOI

Art. 1. Le P. E. est autorisé à créer et émettre une dette qui s'appellera dette Consolidée et dont le montant ne pourra pas dépasser de 250.000 liv. st., soit \$ 36.350.000 pias-teros.

Art. 2. Le service de cette dette sera de 1/2 ojo par an et de 1/2 ojo par an d'amortissement accumulatif.

Cet amortissement se fera par voie d'achat ou de remboursement des garanties de 1/2 000 comme maximum représenté bon nombre de millions d'économies pour le Trésor public.

Tels sont les résultats généraux de la solution que le P. E. soumet à votre jugement éclairé, en même temps qu'il déclare inclusivement que pendant la première année sur les affaires qui font l'objet de la session extraordinaire. La force irrésistible des choses impose à l'Etat et à ses créanciers une profonde rénovation de leurs relations réciproques. Avec la solution proposée, ces relations peuvent rester définitivement assises sur un fondement inébranlable, moyennant la sage application des Pouvoirs Publics aux autres problèmes financiers et économiques de la situation.

Il ne reste plus au P. E. qu'à vous faire remarquer que, aux termes de la convention préliminaire négociée à Londres la ratification des bases consignées dans le projet de loi doit avoir lieu avant le 25 septembre, et qu'à vous renouveler en même temps les assurances de sa plus respectueuse considération.

PROJET DE LOI

Art. 1. Le P. E. est autorisé à créer et émettre une dette qui s'appellera dette Consolidée et dont le montant ne pourra pas dépasser de 250.000 liv. st., soit \$ 36.350.000 pias-teros.

Art. 2. Le service de cette dette sera de 1/2 ojo par an et de 1/2 ojo par an d'amortissement accumulatif.

Cet amortissement se fera par voie d'achat ou de remboursement des garanties de 1/2 000 comme maximum représenté bon nombre de millions d'économies pour le Trésor public.

Tels sont les résultats généraux de la solution que le P. E. soumet à votre jugement éclairé, en même temps qu'il déclare inclusivement que pendant la première année sur les affaires qui font l'objet de la session extraordinaire. La force irrésistible des choses impose à l'Etat et à ses créanciers une profonde rénovation de leurs relations réciproques. Avec la solution proposée, ces relations peuvent rester définitivement assises sur un fondement inébranlable, moyennant la sage application des Pouvoirs Publics aux autres problèmes financiers et économiques de la situation.

Il ne reste plus au P. E. qu'à vous faire remarquer que, aux termes de la convention préliminaire négociée à Londres la ratification des bases consignées dans le projet de loi doit avoir lieu avant le 25 septembre, et qu'à vous renouveler en même temps les assurances de sa plus respectueuse considération.

PROJET DE LOI

Art. 1. Le P. E. est autorisé à créer et émettre une dette qui s'appellera dette Consolidée et dont le montant ne pourra pas dépasser de 250.000 liv. st., soit \$ 36.350.000 pias-teros.

Art. 2. Le service de cette dette sera de 1/2 ojo par an et de 1/2 ojo par an d'amortissement accumulatif.

Cet amortissement se fera par voie d'achat ou de remboursement des garanties de 1/2 000 comme maximum représenté bon nombre de millions d'économies pour le Trésor public.

</div

UNION FRANÇAISE

DESPUES DE RESTAURADO SE REABRIO EL HOTEL PIAZZA BANCHI

FUNDADO EN EL AÑO 1869 POR BARTOLOMÉ GENTA
SOBERBIA INSTALACIÓN CON FRENTA A LAS CONCURRIDAS CALLES
RAMPLA, MUELLE VIEJO Y 25 DE AGOSTO

El edificio construido expresamente con salones exquisitos y habitaciones lujosamente amuebladas. Balcones con frente al puerto, donde se ofrece una perspectiva explendida. Departamentos apropiados para familias y matrimonios y personas solas; todos ellos con timbres eléctricos. Servicio de restaurante estilo europeo a todas horas a la carta y por la lista. Precios sumamente razonables. Tarifas reducidas para pensionistas. Cocina italiana, francesa, criolla, española, etc. Bodega acreditada, vinos tintos y blancos para mesa, id. de postre, licores y bebidas de las mejores marcas. Salón comedor en la planta baja, donde se reúnen los viajeros en mesa familiar.

Personal idóneo para ambos sexos. Se hablan todos los idiomas. Circunvalan el hotel las principales líneas de tránsito en comunicación con los principales paseos, iglesias, edificios públicos, estaciones balnearias y plazas cercanas al hotel.

En breve quedara habilitada la sección de hidroterapia, con baños fríos, templados y agradables. Servicio telefónico del «Uruguaya» «Cooperativa Nacional» en comunicación con todos los abonados de Montevideo.

La fotografía y dirección del hotel pueden consultarla los pasajeros y viajeros en las estaciones del ferrocarril y salones de los vapores de la carrera. Los pedidos de habitación se atienden por escrito o telegrama con un día de anticipación. Un representante del Hotel se trasladará al efecto, diariamente, a las estaciones y muelles de pasajeros, evitando a éstos las molestias del registro de equipajes y conducción de bultos de transporte, llevándolos al Hotel.—Hotel sin rival en la América del Sur.

PLATINAS FINAS ET REED Y BARTON Y DE CHRISTOFLE. Precios sin competencia SURTIDO UNICO EN MONTEVIDEO PRECIOS MARCADOS Y FIJOS Gran exposición Entrada libre Armeria del Cazador CALLE 18 DE JULIO N.º 15 ESQUINA ANDES

HÔTEL FRANÇAIS PANIER FLEURI Calle 25 de Mayo Esquina Colón

Este establecimiento se recomienda por su posición especialísima y el servicio esmerado encontrando los viajeros en este hotel, todas las comodidades apetecibles unidos a un agradable trato y sobre todo a la economía. Restaurante a la carta. Salón especial para banquetes, piezas y salones amueblados para familias y hombres solos.

MODES DE PARIS MAISON FRANÇAISE DE Mme. C. DESVIGNES Calle Sarandí, 232

Fernet Branca

El licor más higiénico conocido que extingue la sed, facilita la digestión, tonifica el apetito, cura las fiebres intermitentes, el dolor de cabeza, mal de estómago, mal de hígado, spleen, mal de riñón, el hígado vermífugo, anti-cólicos, anti-fiebre según queda comprobado por un jurado de certificados médicos es el

FERNET BRANCA

Los HERMANOS BRANCA de Milán, premiados con medalla de oro en Turín 1884 Niza 1884, Milán 1884, Bélgica 1889, Melbourne 1890, Sidney 1890, Paris 1878, Edimburgo 1886, Viena 1883, etc.

Únicos concesionarios para la Exportación a la América del Sur desde 1875

CARLOS E. HOFER y C. Comisionistas y consignatarios en Genova.

Únicos introductores en la República Oriental del Uruguay.

Metzen-Vincenti y Ca. MONTEVIDEO—CALLE MISIONES n.º 81 c

debilmente apelarlos para proceder con todo el rigor que acuerdan las leyes contra las falsificadores y contra los introductores a dicha concesión.

J 24.2m.

LE BEAU NOTAIRE PAR PIERRE NINOUS TROISIÈME PARTIE LES FLEUVE DU PROSCRIT

III

Una fille qui arrive à dix-huit ans aussi pure que l'était l'amie de Jacques, après avoir entendu les conversations de l'atelier, celle du Conservatoire, écoute tout ce qui se dit dans la rue, lorsqu'elle y marche seule toute enfant; qu'elle a évité les mille dangers qui ont assailli de tous côtés sa jeunesse et son inexperience et qu'elle est arrivée fière, chaste et immaculée à l'âge qu'avait Jeanne, peut se dire, vraiment et sincèrement, honnête.

A cette honnêteté, qu'elle tenait de sa mère, la pauvre fille joignait une énergie peu commune.

De tous les procédés que pouvait emplo-

ESPECIALIDAD EN VINOS DE BURDEOS

A. ROUX & C°

106, ITUZAINGO, 105

UNICOS AGENTES

EN LA

REPUBLICA ORIENTAL DEL URUGUAY

DE LAS ACREDITADAS BODEGAS DE LOS

SS. BAOUR & C° DE BURDEOS

Despacho especial para Familias y Hoteles

Véndese por BORDALESAS

CAJAS

y BOTTELLAS

Servicio a Domicilio

TELÉFONO "LA URUGUAYA" N.º 139.

MONTEVIDEO

SECTION MARITIME



PAQUEBOT POSTE FRANCAS

Messageries Marítimes

Le paquebot français,

ORENOQUE

Capitaine BRETEL
Partira le 21 Septiembre 8 horas del matin
faisant escale a Rio Janeiro, Bahia, Pernambuco, Dakar, Lisboa y Bordeaux.

Le vapour français

Metapan

Capitaine ROSSIGNOL
Partira le 25 Septembre a 14 horas de l'après
midi pour Bordeaux, faisant escale au Bresil.

Le paquebot français:

LA PLATA

Capitaine BAULE
Partira le 6 Octubre a 3 h. de la
apres midi faisant escale a Rio Janeiro, Dakar,
Lisboa y Bordeaux.

Le paquebot français,

EQUATEUR

Capitaine MOREAU
Partira le 10 Septembre a 8 h. del matin faisant
escale a Rio Janeiro, Bahia, Pernambuco, Dakar,
Lisboa y Bordeaux.

Pour plus amples informations et pour traiter
du fret des marchandises adresser à l'Agent
rue Cerro 16 (au 1er).

L'Agent, B. GIRARD.

yer la fille de Jacques pour une autre, qu'il avait connue avant elle, constitua pour Jeanne un fait accompli, devant lequel sa passion, au lieu de stagner par l'obstacle, s'apaisa au contraire, et prenait, au moins l'apparence et en atteignant que sa volonté lui ait vraiment donné dans le fond les allures de la tranquille et chaste amitié que Jacques éprouvait lui-même pour elle.

— Elle est loyale, se disait de son côté le jeune homme, loyale, pure et fière, j'atteindrai mon but.

Et il ne négligeait rien pour cela.

Il l'entourait de soins de prévenance,

d'affection; il fit même plus: n'ayant rien

de caché pour Margot, et ne voulant pas

que plus tard cette intimité fasse souffrir

sa femme, si une circonstance fortuite le

lui apprenait, il lui dériva franchement,

comme il faisait de toutes choses, et ne lui

laissa rien ignorer de sa rencontre avec

Jeanne, et de la sincère affection fraternelle qu'il avait pour elle.

Margot, touchée de la preuve de confiance

que lui donnait Jacques, accepta cette af-

fection; et, dans toutes ses lettres, elle par-

tait de celle, qu'elle aussi appela sa sœur

s'intéressait à ses succès, disait combien

Jeanne devait être fière d'avoir un semblable talent, et ce qu'il lui parlait, à elle,

Margot, d'assister à ses triomphes.

De tous les procédés que pouvait emplo-

yer la fille de l'Eglantine afin de conquérir le cœur, après tout fort généreux de sa rivale, c'était à coup sûr celui-là.

Et, comme si Margot, cette petite fée à qui toutes les séductions étaient naturelles, eût pressenti l'étrange caractère de la tragédienne, au bout de quelque temps, tout naturellement, un jour, elle lui écrit :

« Comment ne vous almerais-je pas, lui

disait-elle dans cette première lettre, vous qui remplissez auprès de moi si bien le rôle

si admirablement dévolu à une sœur!... »

vous, qui assistez à ses luttes, qui voyez

ses déconcertements, et qui le soutenez par

vous bonnes paroles!... qui êtes pour lui,

enfin, ce que ma chère Anne, cette sœur

adorée dont il vous a certainement parlé,

qui éveille à vos succès, disait combien

Jeanne devait être fière d'avoir un semblable

talent, et ce qu'il lui parlait, à elle,

Margot, d'assister à ses triomphes.

De tous les procédés que pouvait emplo-

yer la fille de l'Eglantine afin de conquérir

le cœur, après tout fort généreux de sa rivale,

c'était à coup sûr celui-là.

Et, comme si Margot, cette petite fée à qui toutes les séductions étaient naturelles, eût pressenti l'étrange caractère de la tragédienne, au bout de quelque temps, tout naturellement, un jour, elle lui écrit :

« Comment ne vous almerais-je pas, lui

disait-elle dans cette première lettre, vous qui remplissez auprès de moi si bien le rôle

si admirablement dévolu à une sœur!... »

vous, qui assistez à ses luttes, qui voyez

ses déconcertements, et qui le soutenez par

vous bonnes paroles!... qui êtes pour lui,

enfin, ce que ma chère Anne, cette sœur

adorée dont il vous a certainement parlé,

qui éveille à vos succès, disait combien

Jeanne devait être fière d'avoir un semblable

talent, et ce qu'il lui parlait, à elle,

Margot, d'assister à ses triomphes.

De tous les procédés que pouvait emplo-

yer la fille de l'Eglantine afin de conquérir

le cœur, après tout fort généreux de sa rivale,

c'était à coup sûr celui-là.

Et, comme si Margot, cette petite fée à qui toutes les séductions étaient naturelles, eût pressenti l'étrange caractère de la tragédienne, au bout de quelque temps, tout naturellement, un jour, elle lui écrit :

« Comment ne vous almerais-je pas, lui

disait-elle dans cette première lettre, vous qui remplissez auprès de moi si bien le rôle

si admirablement dévolu à une sœur!... »

vous, qui assistez à ses luttes, qui voyez

ses déconcertements, et qui le soutenez par

vous bonnes paroles!... qui êtes pour lui,

enfin, ce que ma chère Anne, cette sœur

adorée dont il vous a certainement parlé,

qui éveille à vos succès, disait combien

Jeanne devait être fière d'avoir un semblable

talent, et ce qu'il lui parlait, à elle,

Margot, d'assister à ses triomphes.

De tous les procédés que pouvait emplo-

yer la fille de l'Eglantine afin de conquérir

le cœur, après tout fort généreux de sa rivale,

c'était à coup sûr celui-là.

Et, comme si Margot, cette petite fée à qui toutes les séductions étaient naturelles, eût pressenti l'étrange caractère de la tragédienne, au bout de quelque temps, tout naturellement, un jour, elle lui écrit :

« Comment ne vous almerais-je pas, lui

disait-elle dans cette première lettre, vous qui remplissez auprès de moi si bien le rôle

si admirablement dévolu à une sœur!... »

vous, qui assistez à ses luttes, qui voyez

ses déconcertements, et qui le soutenez par

vous bonnes paroles!... qui êtes pour lui,

enfin, ce que ma chère Anne, cette sœur

adorée dont il vous a certainement parlé,

qui éveille à vos succès, disait combien

Jeanne devait être fière